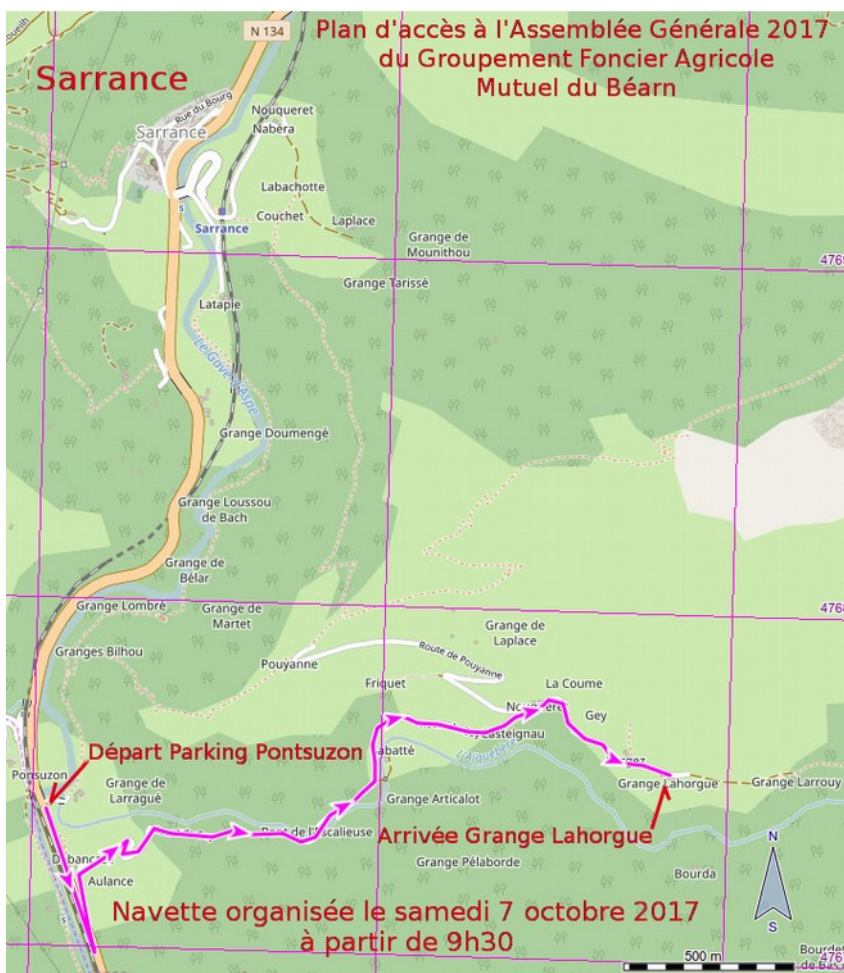


Cher(e)s ami(e)s porteurs de parts du GFAM Béarn,  
La prochaine Assemblée Générale ordinaire du GFAM Béarn aura lieu

## le samedi 07 octobre 2017 à 10h00 à la bergerie Lahorgue de Gey à Sarrance

 → 9h30 : navette organisée pour des raisons de parking limité à Gey



### programme de la journée :

→ 10h00 : ouverture de l'AG :

ORDRE du JOUR :

1 Rapport d'activités (vote)

2 Rapport financier (vote)

3 Approbation du capital social (vote)

4 Renouvellement du tiers sortant au Comité de Gérance (vote)

5 Quel avenir pour la coopération Gfam- Jean-Joël Torregrosa à Gey ?

6 Questions diverses



→ 13h00-14h00 :

apéro à la bergerie Lahorgue

→ 14h00 : repas partagé (auberge espagnole)

→ 15h30 : visite des bâtiments rénovés

### Renseignements – hébergement :

tél. Mireille et Marc : 05.59.83.11.00 ; tél. Louis : 06.89.77.41.87

Cordialement,

 le Comité de Gérance du GFAM Béarn

# 1 - RAPPORT D'ACTIVITES d'octobre 2016 à septembre 2017 (vote)

## A- Travaux

Suite au report du début des travaux par le charpentier, nous espérons bien vous accueillir dans la grange Lahorgue, pour cette AG, comme Jean-Joël l'a proposé. Cependant, nous avons un plan B.

1) *Chantier Larrouy* : fin du pignon sud novembre 2016 (décoffrage du chaînage), puis fermeture du pignon avec bardage novembre 2016 : la grange est consolidée, et donc utilisable pour l'usage agricole.

2) *Chantier Lahorgue* : 4 WE en mai et juin 2017

-démontage charpente et ardoise, évacuation des ardoises et rangement des poutres le long chantier.

-chaînage final sur tout le pourtour en 3 WE. (Voir site pour aperçu et photos)

## B- Charte :

La dernière AG a entériné la charte et son règlement intérieur, pour l'ensemble des fermiers du GFAM.

Le CG était chargé de la faire signer aux 3 fermiers.

Mireille a signé le 18 mars 2017.

Maxime a signé le 20 mars 2017.

Jean-Joël a signé le 13 mars 2017.

## C- Les relations avec le fermier de Gey, Jean-Joël Torregrosa

### 1) Les différentes rencontres.

Suite à l'AG 2016, qui avait soulevé des questionnements multiples et des différends avec Jean-Joël, des membres du CG l'ont rencontré, afin d'en discuter ensemble.

Quatre rencontres ont eu lieu : trois à Gey, les 15 octobre 2016, 16 février 2017, et 13 mars 2017 et une dans la salle de réunion de la mairie de Sarrance, le 6 septembre 2017 ; en voici les principaux faits :

► **La 1ère rencontre** s'est déroulée dans un esprit de dialogue, et avec les 2 porteurs de parts dont la présence avait été souhaitée par l'AG16.

Jean-Joël exprime son malaise lors des réunions avec le comité de gérance (CG) ; il nous informe qu'il a été handicapé cet été (au dos) suite à une chute, d'où son absence sur la ferme ; cette absence a été, en partie, compensée par sa compagne, Babeth ; il souhaite organiser la prochaine AG (oct 2017) à Gey.

Pour notre part, les délégués du CG ont rappelé l'aspect collectif du projet du GFAM sur Gey : 600 porteurs de parts, de nombreux bénévoles pour les chantiers (restauration des granges, préparation des permis de construire, logistique des chantiers...) ; mais aussi ses valeurs : maintenir la terre agricole fertile, capable ainsi, de dégager un revenu pour son fermier ; la relation fermier/ bailleur est avant tout une relation humaine et de confiance, d'équipe et non une relation verticale entre un propriétaire et son locataire ; d'où la nécessité d'échanges réguliers, pour mener le projet sur le long terme.

La charte a été lue ensemble et Jean-Joël a exprimé son accord. Lors de cette discussion, plusieurs points ont été soulevés :

- une meilleure tenue du chemin communal et l'enlèvement de la carcasse de voiture.
- réparation du raccordement des bacs à graisse, endommagés par les chevaux.
- mise en place rapide des bacs pour la phyto-épuration des eaux grises
- ramassage des barbelés dispersés sur les prés
- surmortalité des agneaux après le sevrage ; Jean-Jo envisage de faire venir un technicien du Groupement de Défense Sanitaire (GDS64).

► **Lors de la seconde rencontre**, les sujets suivants relatifs à la charte, ont été discutés :

Par rapport à nos inquiétudes sur l'état sanitaire du troupeau (mortalité constatée sur des bêtes âgées mais aussi mortalité anormale sur les jeunes), Jean-Joël nous répond qu'il va consacrer cette année à reconstituer son troupeau, et que par là, il ne fera pas de fromage cette année.



Par rapport à nos inquiétudes sur les revenus dégagés par la ferme de Gey, Jean-Joël répond que « c'est l'État qui me paye » par l'intermédiaire des primes.

Quand on lui souligne la précarité de son revenu et qu'on lui demande comment il voit son avenir, sa réponse est qu'il se donne 2 ans pour en vivre plus facilement.

► **Lors de la 3<sup>o</sup> rencontre**, Fred et Louis ont vu Jean-Joël et Babeth, pour la signature de la charte et la préparation des abords du chantier.

Jean-Joël l'a signée, et il est d'accord pour terminer le nettoyage des à-côtés de la grange.

Lors de cette rencontre, nous avons reparlé des revenus de la ferme. Jean-Joël nous informe qu'il touche entre 5000 et 6000 € de subvention de la PAC.

Il nous dit également qu'une fois la dernière annuité de son crédit payée cette année 2017 (soit 4000 sur les 20000 € empruntés), il sera plus à l'aise pour investir dans les bêtes.

Il nous indique, que finalement, il va faire des lactiques cette année.

De plus, il compte nettoyer à fond les prés du GFAM.

Nous parlons également des soucis de santé des brebis : il nous répond qu'il appellera le technicien du GDS 64, après l'enlèvement du fumier de la bergerie.

► **Lors la 4<sup>o</sup> rencontre**, voici ce que les 4 représentants du CG, lui ont exposé :

- cette discussion se fait dans un respect mutuel des uns et des autres, au nom de tous les porteurs de parts, de leur investissement financier et bénévole.

- nous nous posons la question de continuer notre relation Fermier-Propriétaire, au sein du GFAM Béarn

- cette question sera centrale et débattue à l'AG et donc une décision sera prise.

- nous ne sentons pas un travail de responsable d'élevage à Gey depuis 5 années.

- nous ne constatons pas de production paysanne.

- les membres du CG s'essoufflent, par les nombreuses réunions liées au projet de Gey.

Les remarques de Jean-Joël, des problèmes :

- il indique avoir eu des problèmes de dos, (suite à une chute), des problèmes de tracteur (axe de transmission qui casse), des problèmes de coccidies, des problèmes de sélénium, des problèmes pour récupérer les chèvres.

- le crédit est terminé cette année, « j'achèterai des agnelles l'an prochain, pour refaire mon troupeau ».

- « vous m'empêchez pas d'être agriculteur, si ce n'est pas à Gey, ce sera ailleurs ».

- À la question de : comment tu sens ce qu'on te dit là, il répond :

« pas de problème, tout va bien, j'ai remboursé donc je vais repartir : je traie depuis le mois d'avril et je re-fabrique depuis que j'ai le compteur EDF ».

- « quand je ne produis pas de fromage, je produis du cochon (en donnant le lait aux cochons ...) et je vendrai tout ça au marché ».

Nous l'informons que nous le contacterons pour préparer l'AG à Gey.

## **2) Les chantiers de rénovation de Larrouy et Lahorgue :**

Larrouy : en trois jours de chantier, Jean-Joël est venu une fois.

Lahorgue : en dix jours de chantier, Jean-Joël est venu 4 fois.

En moyenne, les bénévoles étaient au nombre de 6 par jour, sur 13 jours de chantier.

Les dates des chantiers étaient annoncées à l'avance (pour Lahorgue, lors de l'AG d'octobre 2016), et plusieurs fois, Jean-Joël avait d'autres choses à faire...

## **3) Les courriers envoyés :**

► Dans son bail, « le preneur s'acquitte, pour le compte du bailleur, des frais d'assurance des deux granges ».

Depuis cinq ans, le GFAM n'a jamais reçu les attestations d'assurance pour les deux granges, assurance prise « en tant que locataire pour le compte du propriétaire ».



En effet, le GFAM avait opté pour cette pratique avec Maxime Bajas car il obtenait des tarifs plus avantageux, en groupant ses assurances individuelles et l'assurance de la bergerie « pour le compte du propriétaire ».

Au vu du manquement de Jean-Joël, le GFAM a décidé, en mars 2017 de s'assurer directement auprès de Groupama en tant que propriétaire : il s'agit quand même d'assurer les granges qui appartiennent collectivement au GFAM, et que nous rénovons depuis 4 ans.

Le 4 avril 2017, un courrier d'information a été envoyé à Jean-Joël, l'informant de notre décision de reprendre l'assurance en tant que propriétaire et que de ce fait, le montant de cette assurance serait reportée en dû au montant de son bail annuel à partir du 1<sup>o</sup> avril 2017.

► De plus, tout fermier louant des bâtiments, est tenu de fournir, annuellement, les attestations d'assurance actualisées, en tant que locataire.

Depuis cinq ans, nous n'avons jamais reçu ces attestations.

Un courrier « en Recommandé avec Accusé de Réception » (RAR) lui a été envoyé le 23 juin, afin d'obtenir en retour, l'attestation de cette année.

Au jour de l'envoi de cette convocation à l' AG, aucune réponse de Jean-Joël.

► Lors des travaux de novembre 2016, sur la grange Larrouy, nous avons constaté que le fenil (refait à neuf les années précédentes) était, entre autres, occupé par 2 canapés, 2 étagères et une porte vitrée.

Suite à cela, nous lui avons envoyé un deuxième courrier RAR, le 23 juin, pour lui rappeler que les granges sont à « usage agricole ».

► un courrier RAR a été envoyé à Jean-Joël, pour le convoquer à une entrevue le 6 septembre 2017. Nous tenions à lui dire de vive voix que nous nous posions des questions sur la continuité de notre relation.

## 2 - RAPPORT FINANCIER au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (vote)

### GFAM BEARN / COMPTE DE RESULTAT 2017

CHARGES			PRODUITS		
	2017	2016		2017	2016
impôts fonciers Bergès 2016	33	33	fermage Gey 2016		320
impôts fonciers Priou 2016	36	35	fermage Priou 2017	160	152
impôts fonciers Gey 2016	68	66	fermage Bergès 2017	550	550
frais tenue compte.	180	668,06	cotisation de fonctionnement	20,46	
affranchissements, photocopies, div	250,46				
assurances	420,98				
adresse mail et site	13,2				
<i>services extérieurs et autres charges</i>	<i>1001,64</i>	<i>802,06</i>	<i>produits de fermages et cotisations</i>	<i>730,46</i>	<i>1022</i>
Bénéfice de l' exercice	-271,18	219,94			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>730,46</b>	<b>1022</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>730,46</b>	<b>1022</b>



**GFAM BEARN / BILAN 2017**

ACTIF			PASSIF		
	2017	2016		2017	2016
terres Priou	6450	6450	Terres Priou	6450	6450
terres Bergès	17725	17725	Terres Bergès	17725	17725
terres Gey	23714,97	23714,97	Bergerie Bergès	39081,98	39081,98
total foncier	47889,97	47889,97	Terres Gey	23714,97	23714,97
bergerie Bergès	39081,98	39081,98	travaux Gey	11726,84	11186,84
travaux de l'année Gey (archi)	540	0	Capital Social utilisé	98698,79	98158,79
cumul travaux antérieurs Gey	11186,84	11186,84	capital Gey non utilisé	14351,21	14191,21
total bâtiments	50808,82	50268,82	Capital Social non utilisé	14351,21	14191,21
<b>Total Immobilisations</b>	<b>98698,79</b>	<b>98158,79</b>	<b>Capital Social</b>	<b>113050</b>	<b>112350</b>
trésorerie courante	2087,51	2358,69	Résultats antérieurs cumulés	2358,69	2138,75
parts Gey non utilisées	14351,21	14191,21	Résultat de l'exercice	-271,18	219,94
disponible banque	16438,72	16549,9	<b>résultats cumulés</b>	<b>2087,51</b>	<b>2358,69</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>115137,51</b>	<b>114708,69</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>115137,51</b>	<b>114708,69</b>

### 3 - CAPITAL SOCIAL (vote)

Le capital social compte **113050** €, réparti en **2261** parts sociales de 50 €, au 1<sup>o</sup> septembre 2017

### 4 - RENOUELEMENT DU COMITÉ DE GÉRANCE (vote)

Les membres sortants rééligibles ainsi que les nouvelles candidatures seront listés le jour de L'AG.

### 5 - QUEL AVENIR POUR LA COOPÉRATION GFAM / JEAN-JOËL TORREGROSA À GEY : continuation ou séparation ? (Vote)

Débat

→ si la continuation est votée, comment envisager la poursuite de la coopération ?

Propositions à faire ensemble

Vote

→ si la séparation est votée, comment envisager la fin de la coopération ?

Proposition :

« La priorité est donnée à un accord à l'amiable ou, à une intervention d'un conciliateur, pour la séparation entre bailleur et fermier.

Cependant si aucune démarche amiable ou conciliatrice n'aboutit, l'AG 2017 autorise le CG à engager une procédure juridique pour la séparation.

Vote

### 6 - QUESTIONS DIVERSES

Elles devront être listées en début de séance.

Clôture de l'Assemblée Générale à 13h00

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MUTUEL du BÉARN  
PROCURATION**

Je, soussigné(e), Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

donne pouvoir de me représenter et de voter en mon nom lors de l'AG ordinaire du 07 octobre 2017 à  
Sarrance :

À : Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature :

---

merci de vérifier si votre mandataire ne détient pas déjà 4 pouvoirs (limite statutaire).

***Je désire être candidat au Comité de Gérance : oui / non***

***Je désire recevoir le compte rendu de l'A.G : oui / non***

Mon nom et prénom, *si ce n'est pas déjà fait ou changement d'adresse – E.Mail (SVP, écrire très lisiblement)*

**merci d'indiquer votre adresse mail afin de nous économiser des frais de courrier postal**

---

**Questions – commentaires à poser en questions diverses ou autres :**

